

CONSEIL PERMANENT



OEA/Ser.G  
CP/doc. /05  
mars 2005  
Original: espagnol

RAPPORT ANNUEL DE LA  
COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ce document est distribué aux Missions permanentes  
et sera présenté au Conseil permanent de l'Organisation

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

Washington, D.C.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

8 le mars 2005

Monsieur le Secrétaire général par interim,

J'ai l'honneur de vous transmettre une note datée du 8 mars 2005 de M. Clovis Baptista, Secrétaire exécutif de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), accompagnant le Rapport annuel de la CITEL pour l'année 2004-2005, que cette dernière soumet à l'Assemblée générale.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Luigi R. Einaudi

Son Excellence  
Monsieur l'Ambassadeur Manuel María Cáceres  
Représentant permanent du Paraguay  
près l'Organisation des États Américains  
Président du Conseil Permanent  
Washington, D.C.



# CITEL

Commission Interaméricaine des Télécommunications

SG/CITEL/CA.47/05  
le 8 mars 2005

Monsieur le Secrétaire général par intérim,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, aux fins prévues au paragraphe *f* de l'article 91 de la Charte de l'OEA, le Rapport annuel de la CITEL correspondant à l'année 2004, dans sa version originale en espagnol. Nous vous transmettrons ultérieurement les versions anglaise, française et portugaise.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de ma très haute considération.

Clovis Baptista  
Secrétaire exécutif  
CITEL

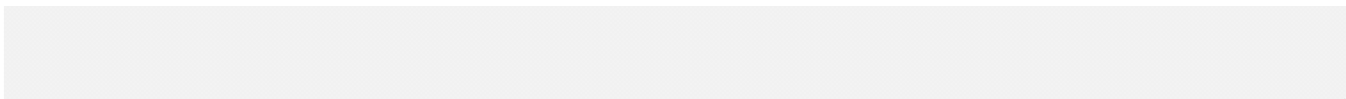
Son Excellence  
Monsieur Luigi R. Einaudi  
Secrétaire général par intérim  
de l'Organisation des États Américains  
Washington, D.C.

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

# RAPPORT ANNUEL 2004

---

COMMISSION INTERAMERICAINE DES  
TELECOMMUNICATIONS  
CITEL



## TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION.....	- 7 -
2.	ORIGINE ET STRUCTURE DE LA CITEL .....	- 7 -
2.1	OBJECTIFS ET FONCTIONS DE LA CITEL .....	- 7 -
2.2	MEMBRES ET PARTICIPANTS.....	- 8 -
2.3	STRUCTURE DE LA CITEL.....	- 9 -
3.	ACTIVITÉS DE LA CITEL .....	- 10 -
3.1	COMITE DE COORDINATION DE LA CITEL .....	- 10 -
3.2	COMITE DIRECTEUR PERMANENT (COM/CITEL).....	- 10 -
3.3	COMITE CONSULTATIF PERMANENT I.....	- 11 -
3.4	COMITE CONSULTATIF PERMANENT II: RADIOCOMMUNICATIONS, Y COMPRIS RADIODIFFUSION .....	- 14 -
4.	SOMMET DES AMÉRIQUES .....	- 17 -
5.	ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT.....	- 17 -
5.1	AMELIORATION DES PROCEDURES DE LA CITEL.....	- 17 -
5.2	REPRESENTATION DE LA CITEL DANS D'AUTRES FORUMS .....	- 18 -
6.	INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DE PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES ACTIVITÉS DE LA CITEL .....	- 19 -
7.	RELATIONS DE COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX .....	- 20 -
8.	STADE D'EXÉCUTION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL .....	- 23 -
8.1	CONVENTION DE LIMA .....	- 23 -
	LES SIGNATURES ASSUJETTIES A LA RATIFICATION, A L'APPROBATION OU A L'ACCEPTATION (EN VERTU DE L'ALINEA B DE L'ARTICLE 7 DE LA CONVENTION) SONT: LES ÉTATS-UNIS ET L'URUGUAY. ....	- 23 -
8.2	CONVENTION INTERAMERICAINE SUR UN PERMIS INTERNATIONAL D'OPERATEURS RADIO AMATEUR (PIRA).....	- 23 -
8.3	PROTOCOLE D'AMENDEMENT A LA CONVENTION INTERAMERICAINE SUR UN PERMIS INTERNATIONAL D'OPERATEURS RADIO AMATEUR (PIRA).....	- 24 -
9.	ACTIVITÉS DE FORMATION MENÉES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL/OEA .....	- 24 -
10.	BUDGET DE LA CITEL.....	- 29 -
10.1	BUDGET ET EXECUTION POUR 2004.....	- 29 -
10.2	BUDGET POUR 2005 .....	- 29 -
10.4	FONDS EXTERIEURS .....	- 30 -
11.	CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CITEL POUR 2005 .....	- 32 -
12.	RÉSOLUTIONS À PRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA .....	- 33 -
	AG/RES.WWW (XXXV-O/05) APPUI AUX ACTIVITÉS ET À LA PRÉPARATION DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE DE LA CITEL .....	- 33 -
	ANNEXES - 35 -	
A.	MEMBRES ASSOCIES.....	- 35 -
B.	TITRES DES RESOLUTIONS, RECOMMANDATIONS ET DECISIONS APPROUVEES EN 2004. - 35 -	

## NOTE DE SYNTHÈSE

Divers changements sont intervenus ces dernières années dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), qui ont eu des répercussions importantes pour la CITELE. Il convient de signaler notamment les suivants:

- Ample reconnaissance du rôle des télécommunications en tant qu'outil du développement de la société;
- Convergence des plates-formes technologiques pour les télécommunications, l'information et l'informatique;
- Expansion et diversification des réseaux de télécommunications et de radiocommunications, et croissance accélérée de l'offre de services mobiles à l'échelle mondiale;
- Adoption de nouvelles technologies, applications large bande et détermination de nouvelles utilisations des technologies existantes;
- Séparation des fonctions d'exploitation et de réglementation et création de nombreux organes indépendants de réglementation des télécommunications;
- Ouverture des marchés à la concurrence avec une plus grande participation du secteur privé;
- Rôle accru des organisations régionales;
- Couverture géographique limitée des infrastructures des télécommunications due à plusieurs facteurs, notamment aux coûts y afférents.

L'année 2004 a été une année pleine de défis pour la CITELE, puisque dans un climat caractérisé par la situation critique de l'industrie des TIC, avec la limitation des ressources financières que cela entraîne, celle-ci a poursuivi ses activités visant à améliorer l'accès aux TIC, en particulier dans les pays en développement, pour encourager l'exécution des mandats émanés des Sommets. Ces activités ont essentiellement porté sur des questions de politique et de technologie. Parmi les premières, nous pouvons signaler les études d'interconnexion, la réglementation des satellites, l'accès/le service universel, la tarification et utilisation de la téléphonie sur protocole Internet (IP). Les activités liées à la technologie ont comporté des aspects tels que les technologies d'accès pour les communications à large bande, les communications pour les zones rurales et distantes, les technologies et systèmes de radiodiffusion numérique et l'harmonisation de l'utilisation du spectre. Une autre sphère dans laquelle les activités ont été importantes a été la formation du personnel de ce secteur dans le cadre de plusieurs cours à distance et présentiels à des questions telles que la gestion du spectre, la radiodiffusion, la planification de réseaux et des communications mobiles, les réseaux de la prochaine génération et en général des questions réglementaires.

La CITELE doit en permanence relever le défi de demeurer une organisation intergouvernementale prééminente, dans laquelle les États membres et membres associés travaillent en collaboration pour permettre la croissance et le développement soutenu des télécommunications et des réseaux d'information et faciliter ainsi l'accès universel à l'information.

Afin de répondre aux attentes des États membres et membres associés et d'atteindre ainsi ses objectifs, la CITELE a décidé à l'avenir d'axer ses activités sur les questions de caractère stratégique, en sensibilisant davantage l'opinion publique et en accroissant les connaissances des nouvelles technologies, dont en particulier les processus de migration et d'évolution des systèmes. L'objectif pour l'avenir est de passer en revue les priorités de la CITELE en aidant les

pays en développement à planifier, exploiter, mettre à jour et appliquer les technologies qui conviennent le mieux à la prestation de services.

## **1. INTRODUCTION**

Le présent Rapport annuel est publié en application des dispositions de l'alinéa *f* de l'article 90 de la Charte de l'Organisation des États Américains (OEA) et de l'article 17 du Statut de la CITELE. Le contenu de ce dernier est conforme aux directives énoncées par l'Assemblée générale de l'OEA aux termes de sa résolution AG/RES.1452 (XXVII-0/97) en ce qui concerne l'établissement de rapports annuels d'activités des organes, organismes et entités de l'Organisation.

Le présent rapport couvre la période allant de janvier à décembre 2004.

## **2. ORIGINE ET STRUCTURE DE LA CITELE**

La Commission interaméricaine des télécommunications (CITELE) est une entité de l'Organisation des États Américains qui a été établie par l'Assemblée générale au moyen de sa résolution AG/RES.1224 (XXIII-O/93), conformément aux dispositions de l'article 52 de la Charte de l'Organisation. La CITELE détient une autonomie technique pour remplir ses fonctions, dans la limite autorisée par la Charte de l'Organisation, son Statut et les mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée générale de l'Organisation.

### **2.1 Objectifs et fonctions de la CITELE**

#### **Objectifs**

- a. Faciliter et promouvoir, par tous les moyens à sa portée, le développement continu des télécommunications dans le Continent.
- b. Promouvoir et favoriser l'existence de télécommunications adéquates qui contribuent au processus de développement dans la région.
- c. Organiser et parrainer la tenue périodique de réunions de techniciens et d'experts chargés d'étudier la planification, le financement, la construction, le fonctionnement, la normalisation, l'assistance technique, l'entretien et d'autres thèmes liés à l'utilisation et au fonctionnement des télécommunications dans le Continent américain.
- d. Promouvoir l'uniformisation des critères et normes techniques pour le fonctionnement des systèmes afin de tirer le meilleur parti des installations disponibles pour chaque pays et pour la région en général dans le cadre de la normalisation mondiale de l'Union internationale des télécommunications (UIT).
- e. Promouvoir et étudier l'assistance technique, conformément à ce qui a été convenu avec les gouvernements des pays respectifs.
- f. Promouvoir le perfectionnement et l'harmonisation des procédures administratives, financières et opérationnelles pour la planification, l'installation, l'amélioration, l'entretien et le fonctionnement des réseaux de télécommunications des États membres de la CITELE, dans le cadre des recommandations de l'UIT.
- g. Recommander la réalisation d'études et promouvoir l'adoption d'accords officiels entre les gouvernements des États membres de l'Organisation relatifs à la planification, à l'installation, à l'entretien et au fonctionnement des systèmes de télécommunications dans le Continent.

## **Fonctions**

- a. Encourager ou entreprendre des études qui permettent le développement ordonné des réseaux de télécommunications, à l'aide des systèmes les plus adéquats et efficaces dont on dispose.
- b. Maintenir des relations permanentes avec les divers organismes internationaux, gouvernementaux ou non, liés aux télécommunications et promouvoir la coordination de leurs activités avec les États membres de l'Organisation.
- c. Solliciter la coopération des organisations gouvernementales internationales ou régionales, en particulier de l'UIT, de l'Union des télécommunications des Caraïbes et des entités internationales de télécommunications qui servent d'organes consultatifs des Nations Unies ou maintiennent des relations de coopération avec l'Organisation.
- d. Recueillir et diffuser parmi les États membres de la CITELE l'information nécessaire à la réalisation de ses objectifs, ainsi que toutes les autres informations qui présentent un intérêt.
- e. Agir comme organe consultatif principal de l'Organisation sur toutes les questions liées aux télécommunications dans le Continent américain.
- f. Étudier les aspects juridiques des télécommunications, compte tenu des instruments interaméricains existants en vue de préparer de nouveaux projets de convention dans ce domaine.
- g. Examiner les aspects juridiques des télécommunications liés aux transmissions directes par satellite, dans le but d'élaborer des projets de conventions ou d'accords interaméricains en la matière et de formuler une position commune que les États membres de la CITELE adopteront face aux organismes internationaux pertinents.
- h. Élaborer des études sur l'harmonisation et l'unification de la législation des États membres de la CITELE en matière de télécommunications.
- i. Formuler des recommandations dans le domaine des télécommunications à l'intention des gouvernements des États membres de la CITELE, compte tenu des recommandations adressées par l'UIT.
- j. Préparer et coordonner les recherches se rapportant au secteur des télécommunications et de l'électronique.
- k. Examiner tout autre thème relatif à la coopération interaméricaine dans le domaine des télécommunications sur la demande de l'Assemblée générale ou les conseils de l'Organisation.

## **2.2 Membres et participants**

Ont qualité de membre de la CITELE tous les États membres de l'Organisation.

Les organisations et entités indiquées ci-dessous sont habilitées à participer à titre d'observateurs:

- Les Observateurs permanents de l'OEA et, sous réserve de l'approbation du COM/CITELE, les États américains qui ne sont pas membres de l'Organisation et ont demandé de participer à la réunion;
- Sous réserve de l'approbation du COM/CITELE, les États non américains qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies ou de ses organismes spécialisés et ont demandé de participer à la réunion;
- Les organismes interaméricains spécialisés et les entités de l'Organisation ainsi que les organismes intergouvernementaux régionaux du Continent américain;



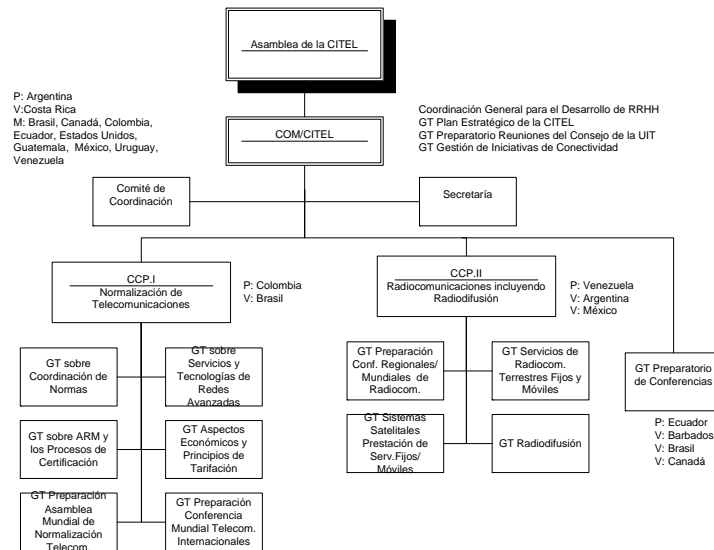
- L'Organisation des Nations Unies et ses organismes spécialisés;
- Les organismes internationaux et nationaux qui sont parties à des accords ou des ententes portant création de relations de coopération avec l'Organisation, ses organes, organismes ou entités, lorsque ces accords ou ententes prévoient la participation d'observateurs;
- Sous réserve de l'approbation du COM/CITEL, les organisations et organismes internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux qui mènent des activités de télécommunications dans la Région et ont demandé de participer à la réunion.

Le Statut de la CITEL autorise également la participation, à titre de membre associé des comités consultatifs permanents, de toute entité, organisation ou institution liée au secteur des télécommunications, dotée de la personnalité juridique, avec l'approbation de l'État membre correspondant de la CITEL. A partir de janvier 2004, les Membres associés versent une cotisation annuelle minimale de EU\$2 500 (CITEL/RES.40 (III-02)) pour chaque Comité consultatif permanent auquel ils participent. Les Membres associés peuvent participer pleinement à toutes les activités du Comité consultatif dont ils sont Membres associés, avec voix consultative mais sans droit de vote, présenter des documents techniques et recevoir des documents du Comité en question ainsi que de ses groupes de travail et de ses groupes *ad hoc*. Au mois de décembre 2004, la CITEL comptait 123 Membres associés. Une liste complète des Membres associés constitue l'Annexe A.

### 2.3 Structure de la CITEL

La structure de la CITEL est la suivante:

- Assemblée de la CITEL
- Comité directeur permanent (COM/CITEL)
- Comité de coordination
- Comités consultatifs permanents (CCP):
  - Comité consultatif permanent I: Normalisation des télécommunications (CCP.I)
  - Comité consultatif permanent II: Radiocommunications, y compris radiodiffusion (CCP.II)
  - Groupe de travail préparatoire des conférences
- Secrétariat



Il convient de signaler que le Comité de coordination se réunit en général une fois par an et appuie la tâche d'administration et de planification stratégique de la Commission. Les Comités consultatifs permanents (CCP) fournissent des services consultatifs sur des questions qui relèvent de leur sphère de compétence respective. Les CCP établissent, selon les besoins, des groupes de travail et des groupes de travail *ad hoc* pour analyser des questions d'intérêt particulier. À l'heure actuelle, il existe 16 groupes de travail et groupes de travail *ad hoc* qui couvrent divers aspects

des télécommunications et des radiocommunications. La IV<sup>e</sup> Assemblée de la CITELE aura lieu en 2006.

### **3. ACTIVITÉS DE LA CITELE**

#### **3.1 Comité de coordination de la CITELE**

Le Comité de coordination est composé du Président et du Vice-président du COM/CITELE et des Présidents des CCP. La X<sup>e</sup> réunion du Comité de coordination a eu lieu les 27 et 28 mai 2004 à Washington, DC, (États-Unis). Elle a été consacrée à l'analyse des stratégies de la CITELE pour l'avenir et du stade d'exécution des mandats émanés du troisième Sommet des Amériques et à la planification de la XIV<sup>e</sup> réunion du COM/CITELE. Dans le cadre de la campagne de valorisation des ressources matérielles et humaines, plusieurs activités ont été réalisées au cours de cette semaine de mai, dont les suivantes:

- XII<sup>e</sup> Réunion du GT préparatoire des Réunions du Conseil de l'UIT.
- Ve Réunion du GT préparatoire des Conférences chargé des préparatifs au niveau régional des Conférences et Réunions mondiales.
- Réunion du GT sur les travaux préparatoires de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) du CCP.I.
- Réunion pour l'examen de la mise à jour du Livre bleu sur les politiques relatives aux télécommunications dans les Amériques. La situation des télécommunications est en évolution permanente et il est indispensable d'appliquer dans ce domaine une politique qui prenne en compte les possibilités que les nouvelles technologies de l'information et de la communication peuvent offrir. Le Livre bleu continue d'avoir pour objectif de servir d'instrument aux pays de la région dans le processus de gestion du secteur des communications et de l'information.
- Deuxième dialogue régional sur les politiques de télécommunications: il a eu lieu le 27 mai 2004 de 14 heures à 16h30, heure de Washington, DC, (États-Unis), avec la participation de représentants des Administrations au siège de la CITELE et l'utilisation de quatre sites pour la vidéoconférence, à savoir le Chili, le Nicaragua, le Pérou et la République Dominicaine. À cette occasion, le premier projet du Livre bleu préparé par une experte de l'UIT à partir des contributions reçues jusqu'au 31 mars 2004 a fait l'objet d'un examen. Ce Dialogue régional a utilisé la plate-forme du Dialogue mondial du Réseau d'échange du savoir au service du développement (GDLN) de la Banque mondiale.

#### **3.2 Comité directeur permanent (COM/CITELE)**

Président:	M. Mario Guillermo Moreno (Argentine)
Président suppléant	M. Carlos Cancelli (Argentine)
Vice-président:	M. Claudio Bermudez Acquart (Costa Rica)

Le Comité directeur permanent est l'organe exécutif de la CITELE et se réunit une fois par an. La XIV<sup>e</sup> réunion a eu lieu à Buenos Aires (Argentine), du 30 novembre au 3 décembre 2004.

Les groupes qui ont siégé à cette réunion sont les suivants:

- Groupe de travail préparatoire des Conférences chargé des préparatifs au niveau régional des Conférences et Réunions mondiales: il a commencé la préparation de la Réunion régionale préalable à la Conférence mondiale de développement des télécommunications qui doit avoir lieu en août 2005 à Lima (Pérou). Il a également analysé les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résolutions et décisions de la Conférence plénipotentiaire de l'UIT.
- Groupe de travail préparatoire des Réunions du Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT): il a rendu compte des résultats de la réunion du Conseil comme il a été prévu à la Xe réunion du Comité de coordination.
- Coordination générale pour la valorisation des ressources humaines: cinq nouveaux centres régionaux de formation de la CITEEL ont été approuvés (Université Colegio Mayor de Nuestra Señora del Rosario de Colombie, École colombienne d'ingénierie "Julio Gavarró" de Colombie, Université de Brasilia, Brésil, Institut technologique de Buenos Aires (ITBA) d'Argentine et Centre national d'électronique et de télécommunications de la Faculté des sciences physiques et mathématiques de l'Université du Chili) et le programme préliminaire des cours pour 2005 a été préparé.
- Groupe de travail sur le Plan stratégique de la CITEEL, qui a entrepris une étude pour renforcer et réformer ce document en tenant compte de l'évolution de la situation des télécommunications:

D'autres initiatives sont en cours d'élaboration, dont les suivantes :

- Préparation d'un projet pilote pour encourager l'accès des populations autochtones à une culture de l'information et de la communication et créer les conditions nécessaires pour qu'elles utilisent les TIC. Ce projet comporte la création d'un site de promotion sur ce thème, qui sera mis en place dans le cadre d'une action concertée avec l'Administration du Mexique et l'UIT.
- Mise à jour du Livre bleu concernant les politiques relatives aux télécommunications dans les Amériques pour obtenir une bonne connaissance des tendances et pratiques appropriées sur les thèmes fondamentaux de réglementation et renforcer le processus d'harmonisation, de législation et de réglementation dans la région. Il convient de signaler qu'en 2004 trois réunions ont eu lieu sur ce thème: les 27 et 28 mai 2004 à Washington, DC, (États-Unis), du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2004 et le 29 novembre 2004, à Buenos Aires (Argentine).
- Compte tenu du fait que le Quatrième Sommet des Amériques aura lieu en Argentine pendant la première semaine de novembre 2005, un Groupe ad hoc a été créé et chargé d'élaborer le projet de Déclaration sur les politiques relatives aux télécommunications pour les Amériques et un Plan d'action pour le développement des télécommunications orienté vers l'objectif fixé dans le cadre du Sommet.

### **3.3 Comité consultatif permanent I**

#### **Bureau:**

#### **Janvier-décembre 2004**

Présidente:	Mme Martha Elena Pinto de De Hart (Colombie)
Président suppléant:	M. Félix Castro Rojas (Colombie)
Vice-président:	M. Marcos Bafutto (Brésil)

Le Comité consultatif permanent I est le comité technique consultatif de la CITEEL en matière de processus de certification des équipements de télécommunications, principes de tarification et

harmonisation des normes applicables aux réseaux et services de télécommunications, dans le but de garantir l'interopérabilité de ces réseaux et services dans la Région. Deux réunions ont eu lieu en 2004: la IV<sup>e</sup> réunion du 16 au 19 mars 2004 à Quito (Équateur) et la V<sup>e</sup> réunion du 3 au 6 août 2004 à Asuncion (Paraguay).

Le CCP.I a mis à jour son plan de travail en 2004 en tenant compte de la croissance rapide des réseaux mobiles et fixes des communications au moyen de réseaux basés sur le protocole Internet.

### **Activités principales en cours et nouvelles initiatives**

#### **- Harmonisation des normes**

En 2004, ont été adoptés les Documents concernant l'harmonisation des normes suivants:

- Recommandation X.805 de l'UIT-T, "Architecture de sécurité pour systèmes de communications de bout en bout" qui définit une architecture applicable à divers types de réseaux dans lesquels la sécurité de bout en bout est une préoccupation et définit les éléments architectoniques généraux liés à la sécurité, qui sont nécessaires pour assurer la sécurité de bout en bout;
- [Norme IETF RFC 2401](#) "Architecture de sécurité pour le protocole Internet" qui est un cadre de normes ouvertes offrant une sécurité pour la transmission d'informations sensibles par des réseaux sans protection tels que l'Internet.
- Recommandation Q. 1912.5 de l'UIT "Interfonctionnement entre le protocole d'initiation de session (SIP) et le protocole de commande d'appel indépendante du support ou le sous-système utilisateur du RNIS" qui définit l'interfonctionnement de signalisation entre les protocoles de commande d'appel indépendante du support (BICC) ou le sous-système du RNIS (SSU RNIS) et le protocole d'initiation de session (SIP) avec son protocole correspondant de description de sessions (SDP) en une unité d'interfonctionnement (UIF).

Le futur plan de travail comprend l'évaluation des progrès réalisés dans le domaine des normes de signalisation et de sécurité (systèmes fixes et sans fil) pour déterminer la possibilité d'établir d'autres documents pour l'harmonisation des normes.

#### **- Accord de reconnaissance mutuelle concernant les équipements de télécommunications (ARM)**

Le CCP.I a poursuivi ses travaux d'harmonisation des processus d'évaluation de la conformité dans la région, et a participé à des séminaires pour expliquer la portée de l'Accord de reconnaissance mutuelle. Par ailleurs, il a continué de mettre à jour le "Livre jaune sur les processus d'évaluation de la conformité des équipements de télécommunications dans les Amériques".

#### **- Cybersécurité**

Pendant la IV<sup>e</sup> réunion du CCP.I, un séminaire a eu lieu sur ce thème pour sensibiliser toutes les parties au risque que comportent les réseaux et systèmes d'information et prendre les mesures nécessaires pour faire face aux menaces à la sécurité en intervenant rapidement en cas d'incidents cybernétiques. À partir de l'information recueillie, le CCP.I a travaillé avec le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) et le Groupe d'experts gouvernementaux sur le délit cybernétique de la Réunion des Ministres de la justice des Amériques (REMJA) à l'élaboration d'un projet de stratégie intégrée pour les États membres sur la sécurité cybernétique. Les aspects

multidimensionnels et multidisciplinaires de la sécurité cybernétique y sont abordés. Cette stratégie a été approuvée lors de la XXXIV<sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale de l'OEA tenue en juin 2004.

Nous mettons particulièrement l'accent sur l'appui que la CITELE a apporté à l'organisation du Symposium sur la cybersécurité qui a eu lieu le 4 octobre 2004, soit la veille de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04), à Florianópolis (Brésil). Parmi les thèmes abordés lors de cette rencontre figurent notamment les suivants: "Menaces contre la cybersécurité – Quelles sont les questions?", "Difficultés observées et mesures visant à les surmonter" et "Normes et aspects de politique générale, réglementaires et juridiques".

- **Aspects économiques et principes de tarification**

La mise à jour du document sur les Orientations et pratiques en matière d'interconnexion est en cours. Il s'agit d'un thème qui revêt une importance cruciale pour l'entité régulée et qui contient des principes sur des éléments critiques dans tous les systèmes d'interconnexion et donne des exemples concrets des réglementations en vigueur appliquées par les pays membres de la CITELE pour observer ces principes. Une étude a été élaborée sur les aspects économiques liés à la technologie IP et a été incorporé comme chapitre du rapport "Structure de l'étude portant sur les caractéristiques de la voix sur les réseaux qui utilisent un Protocole d'Internet (PI)" (dossier technique 2 de la CITELE), lequel contient en plus des aspects techniques, les aspects opérationnels liés à la technologie IP. Une analyse des Aspects économiques du service universel dans les pays de la région est en cours et une étude a été entreprise sur l'influence qu'exerce le coût du capital sur la structure des coûts des services de télécommunications afin de discerner des éléments de sélection des ressources les plus appropriées à des fins de financement.

- **Nouvelles technologies et nouveaux services**

Le rapport sur les modalités du Registre des noms de domaine et les pratiques optimales a été approuvé. Il contient une explication exhaustive de la façon dont sont gérés les noms de domaine dans les pays d'Amérique. Par ailleurs, l'étude sur les politiques des pouvoirs publics et les résultats obtenus en ce qui concerne la gestion des blocs d'adresses IP dans les pays de la région a été entreprise, laquelle comprend une analyse comparative des ses résultats, avec indication des "Pratiques optimales."

À partir de l'étude "Structure de l'étude portant sur les caractéristiques de la voix sur les réseaux qui utilisent un Protocole d'Internet (PI)", l'élaboration de stratégies et d'orientations pour la migration des réseaux traditionnels vers des réseaux de la prochaine génération a été entreprise, compte tenu de la nécessité d'élargir la couverture des réseaux, de l'objectif de Service universel, de la qualité des services, de l'impact économique sur les opérateurs et les avantages qui en découlent pour les utilisateurs.

- **Préparation de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-2004)**

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-2004) a eu lieu en octobre 2004 à Florianópolis (Brésil). Dans le cadre de la CITELE douze Propositions interaméricaines communes ont été élaborées, approuvées et, pour la plupart, adoptées par l'Assemblée. Ces propositions se rapportent à la façon d'améliorer les méthodes de travail et la gestion des normes de l'UIT, et comportent l'étude des thèmes qui sont les plus importants pour les pays en développement, tels que les questions concernant les tarifs, la sécurité des réseaux et les systèmes mobiles de la 3<sup>ème</sup> génération.

- **Séminaires, ateliers et réunions d'information**

Les ateliers ont contribué à la diffusion des connaissances spécialisées sur les technologies de pointe. Il s'agit des ateliers suivants:

- **Atelier sur la sécurité cybernétique** (16 mars 2004): il a traité des conséquences juridiques, techniques et politiques liées à la sécurité cybernétique. L'atelier était divisé en quatre parties: (1) Mise à jour des travaux en cours du CICTE et de la REMJA pour la définition de la Stratégie en matière de sécurité cybernétique de l'OEA. (2) Approches des normes internationales sur la sécurité cybernétiques; (3) Approches régionales sur la sécurité cybernétique; (4) groupe de discussion.
- **Atelier sur les aspects économiques** (17 mars 2004): il a eu pour objet d'analyser les structures des coûts des principaux services de télécommunications et leur rapport avec les marchés mondialisés. Différents modèles de détermination des coûts ont été présentés selon les diverses approches utilisées par les Administrations et les Organismes internationaux et régionaux et un débat a eu lieu sur les méthodologies d'établissement des coûts d'interconnexion dans les pays d'Amérique.
- **Atelier sur les réseaux de la prochaine génération (NGN)** (4 août 2004): les différents aspects à prendre en compte dans l'adoption de ces technologies y ont été analysés. Une vision des NGN en tant qu'architecture du XXI<sup>e</sup> siècle a été présentée, accompagnée d'une analyse des normes internationales, de la détermination des besoins des utilisateurs et de l'examen de l'utilité de mener des actions concertées au niveau régional pour la migration vers les NGN.
- **Atelier-vidéoconférence sur les services IP** (3 août 2004): organisé en collaboration avec l'Institut de formation aux télécommunications des États-Unis (USTTI), il visait à promouvoir un dialogue et un débat sur des questions critiques relatives à l'adoption de la technologie de transmission de la voix IP dans la région des Amériques. Cinq sites ont été utilisés pour la vidéoconférence: le Chili, les États-Unis, le Nicaragua, le Paraguay et le Pérou. Aux États-Unis, les participants étaient des représentants de AT&T, BellSouth, Cisco Systems Inc., Federal Communications Commission, Hewlett-Packard Company et Verizon Communications. La plate-forme GDLN de la Banque mondiale a été utilisée pour ce dialogue régional.

### **3.4 Comité consultatif permanent II: Radiocommunications, y compris radiodiffusion**

#### **Bureau:**

Président: M. Alvin Lezama (Venezuela)  
Président suppléant: M. Mikhail Marsiglia (Venezuela)  
Vice-présidents: M. Héctor Carril (Argentine)  
M. Ernest W. Smith (Jamaïque)  
M. Carlos Merchán (Mexique)

Le Comité consultatif permanent II est l'organe technique consultatif de la CITEL pour la coordination et l'harmonisation des normes relatives à l'utilisation du spectre, ainsi que pour la planification et l'utilisation efficace du spectre radioélectrique et des orbites satellitaires pour les services de radiocommunications, y compris la radiodiffusion. Il a tenu deux réunions en 2004: sa III<sup>e</sup> réunion du 19 au 22 juillet 2004 à Orlando en Floride (États-Unis) et sa IV<sup>e</sup> réunion du 6 au 9 décembre à Buenos Aires (Argentine).

L'expansion des technologies sans fil suppose une reconnaissance croissante de la valeur économique du spectre des fréquences et nécessite l'élaboration d'initiatives dans le domaine de

la réglementation du spectre destinées à mieux harmoniser l'attribution des fréquences et l'utilisation des orbites satellitaires. Non seulement le CCP.II définit et applique des stratégies et politiques de gestion efficace du spectre des fréquences radioélectriques, mais il en optimise l'utilisation par la planification, l'élaboration de directives et la diffusion de l'information sur les nouveaux services et les nouvelles technologies.

### **Activités principales en cours et nouvelles initiatives**

Ce Comité a réalisé des progrès extraordinaires cette année, dont les principaux sont les suivants:

#### **- Conférence mondiale des radiocommunications.**

La Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) est le forum international dans lequel les États membres se réunissent pour examiner le traité international dit Règlement des radiocommunications, qui contient l'attribution des fréquences à plus de 40 services de radiocommunications qui vont des services aux opérateurs radio-amateur et aux spécialistes des radiocommunications aux technologies mobiles sans fil et aux communications par satellite. La CMR-07 examinera une trentaine de points de l'ordre du jour dont: les progrès réalisés dans le domaine des nouvelles techniques de modulation, l'adaptation des techniques de contrôle et l'ajustement des besoins en spectre des fréquences de radiodiffusion à ondes décimétriques; des études ayant pour objet de définir des méthodes de partage et des procédures de coordination et de notification des réseaux de satellite.

En 2003, le CCP.II a établi la structure et le plan de travail, a désigné les coordinateurs et rapporteurs chargés de les élaborer et a commencé à recueillir des points de vue préliminaires. Compte tenu des excellents résultats obtenus au cours des réunions internationales précédentes, il poursuit la coordination interrégionale sous forme d'une participation mutuelle aux réunions tenues par les organisations régionales d'Europe et d'Asie-Pacifique sur ces thèmes, ainsi que par la Fédération russe du Commonwealth régional dans le domaine des communications.

#### **- Services de radiocommunications terrestres fixes et mobiles**

Le CCP.II poursuit ses travaux pour faire le point de la situation en ce qui concerne l'utilisation des fréquences radioélectriques, en particulier dans la Région 2, afin de formuler des résolutions et recommandations en vue de l'harmonisation de l'utilisation du spectre pour les services de radiocommunications terrestres fixes et mobiles. Il étudie en particulier les bandes de 400 MHz, 700 MHz et 5 GHz. Il a préparé des projets de recommandation pour l'harmonisation régionale des bandes de 400MHz et de 5 GHz, qui prennent notamment en compte les conditions techniques et opérationnelles applicables aux dispositifs qui les utilisent. À partir des études présentées, il a mis à jour la recommandation dans laquelle sont déterminées les bandes de fréquence pour les systèmes IMT-2000; cette harmonisation des bandes permet de faciliter l'itinérance mondiale et réduire à un minimum le coût des équipements.

Des informations ont aussi été présentées sur de nouvelles technologies telles que les dispositifs d'identification par radiofréquence (RFID) qui sont fondés sur une technologie utilisée pour localiser et identifier une personne ou un objet au moyen de la transmission de fréquences et sont appliqués dans plusieurs secteurs, comme les transports, la sécurité, la médecine et la gestion d'actifs.

- **Systèmes satellites pour la prestation de services fixes et mobiles**

Conformément au mandat émané du Troisième Sommet des Amériques (Québec, 2001) pour la simplification des normes qui régissent la prestation de services par satellites, un projet de rapport a été élaboré, qui fait le point de la situation et permet d'encourager le développement de systèmes à large bande par satellite moyennant l'établissement de cadres réglementaires appropriés.

D'autres rapports sont en cours d'élaboration, notamment sur les thèmes suivants: fonctionnement des stations terrestres à bord de navires (ESV), procédures et directives régissant l'octroi de licences génériques d'utilisation ou d'autorisations collectives des stations terrestres et octroi de licences et utilisation des systèmes GMPCS.

La IV<sup>e</sup> réunion a été l'occasion d'analyser les interférences préjudiciables des transmissions non autorisées par réseaux satellitaires, ce qui a suscité un intérêt particulier compte tenu du fait que ce thème fera l'objet d'un examen pendant la V<sup>e</sup> réunion, accompagné d'une recherche d'éventuelles solutions.

- **Radiodiffusion**

Un Guide de radiodiffusion terrestre numérique dans les Amériques est en cours de préparation, lequel permettra de faciliter la mise en oeuvre dès que possible de ces systèmes dans toute la région. Par ailleurs, en raison de son effet de multiplicateur, le volume considérable des économies d'échelle ainsi réalisées assurera une conversion harmonieuse d'un système de télévision analogique à un système numérique et fera un usage plus efficace du spectre électromagnétique grâce au passage à un service de télévision numérique.

- **Séminaires, ateliers et réunions d'information**

En 2004, le CCP.II a publié sous forme électronique 750 exemplaires du Séminaire organisé conjointement avec l'AHCIET sur les services à large bande par satellite. Ce séminaire a été l'occasion de présenter une vue d'ensemble du service à large bande, d'analyser les applications existantes et d'établir des généralités ainsi que de définir les besoins dans le domaine des services à large bande dans les Amériques. Il a conclu que le déploiement des services à large bande présente un grand avantage social et économique. L'examen a porté sur la façon de rendre viable le service d'accès à large bande sur les plans commercial et technique. Il est clairement ressorti de l'examen de tous les groupes de discussion qu'il importait de s'entendre sur les notions d'"accès aux réseaux" et de "large bande". En collaboration avec l'USTTI et à l'aide du réseau GDLN de la Banque mondiale, un atelier sur la technologie à large bande sans fil par vidéoconférence est inscrit au programme de la V<sup>e</sup> réunion du CCP.II.

Parmi les futures activités générales programmées, il convient de mentionner la détermination de stratégies d'évolution/de migration vers des réseaux avancés compte tenu des paramètres techniques et économiques et la collecte d'informations sur les aspects techniques et réglementaires des effets des radiations électromagnétiques non ionisantes.



#### **4. SOMMET DES AMÉRIQUES**

Comme elle l'a indiqué dans ses rapports annuels précédents, la CITEL a élaboré le document de base de l'Agenda pour la connectivité pour les Amériques et le Plan d'action de Quito et, compte tenu du caractère plurisectoriel de cet Agenda, le document en question a été communiqué au Secrétariat au processus des Sommets de l'OEA à des fins d'exécution. La CITEL continuera de focaliser ses activités sur les thèmes du Plan d'action qui sont en rapport avec son mandat et de favoriser la diffusion et la compréhension du concept d'agenda pour la connectivité. La CITEL a créé et tient à jour une page d'information sur la connectivité sur son site Web pour faciliter l'échange d'informations sur ce sujet dans le monde entier.

Les dernières activités des Comités consultatifs ont permis de progresser plus rapidement dans l'exécution des mandats confiés par les Sommets à la CITEL, en particulier les suivants:

- Proposer des mesures destinées à moderniser les législations nationales.
- Simplifier les normes qui régissent la prestation de services satellitaires dans nos pays.
- Promouvoir la modernisation et l'élargissement de l'infrastructure des télécommunications dans les zones rurales et urbaines par l'adoption en temps opportun de nouvelles technologies et de nouveaux services.
- Faciliter la valorisation des ressources humaines dans le secteur des télécommunications au moyen de programmes de formation continue.

Une étude est en cours, qui permettra d'évaluer la planification et l'éventuelle mise en oeuvre de l'Agenda pour la connectivité dans la région, et d'établir les calendriers nationaux relatifs à la connectivité, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des TIC.

Le Quatrième Sommet des Amériques qui aura lieu à Mar del Plata (Argentine) dans la première semaine de novembre 2005, donnera l'occasion à la CITEL de présenter cette évaluation des initiatives en matière de connectivité dans la région ainsi que le projet du Plan d'action des télécommunications qui servira de guide pour le développement de ce secteur dans le Continent américain. Cela permettra à son tour "de coordonner des politiques actives qui, tout en favorisant le développement des affaires et l'investissement productif, auront comme objectif prioritaire la création de travail décent, dans le cadre d'un nouveau modèle qui intègrera une forte teneur éthique aux transformations économiques".

#### **5. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT**

Les fonctions et attributions principales du Secrétariat sont décrites aux articles 25, 26 et 27 du Statut de la CITEL et aux articles 91 et 92 du Règlement de la CITEL.

##### **5.1 Amélioration des procédures de la CITEL**

Le Secrétariat a continué de ne ménager aucun effort en 2004 pour encourager les points forts de la CITEL, donner une impulsion aux activités prioritaires et moderniser l'image de la CITEL, au moyen d'activités visant non seulement à maintenir le nombre actuel des Membres associés, mais aussi à obtenir de nouveaux membres.

Pour encourager la participation active des membres actuels et attirer de nouveaux participants, il est indispensable que la CITEL offre un cadre organisationnel efficace et efficient et soit dotée

d'un plan promotionnel actif de promotion de sa valeur pour convaincre des avantages qu'elle présente, en mettant l'accent sur sa reconnaissance au niveau mondial, sa crédibilité, la qualité et l'impact de ses recommandations, ainsi que sa volonté d'évoluer selon les besoins/priorités des pays de la région.

La CITELE poursuit ses activités de mise à jour de sa nouvelle page Web (<http://www.citel.oas.org>). En outre, l'accès sans fil aux documents pendant ses réunions fait désormais partie de ses méthodes de travail, lui permettant ainsi de réduire notablement les coûts y afférents

Par ailleurs, le Secrétariat de la CITELE continue d'étudier la possibilité de créer des bases de données présentant un intérêt pour la région, telles que le système de gestion pour l'Accord de reconnaissance mutuelle des équipements de télécommunications (ARM), des bases de données des opérateurs mobiles, l'attribution des fréquences du spectre et des cours de télécommunications.

## 5.2 Représentation de la CITELE dans d'autres forums

En sus du calendrier des activités régulières de la CITELE, le Secrétariat a participé aux réunions suivantes:

Réunion	Siège et date	Représentant
UTC 7 <sup>ème</sup> Séminaire sur les politiques de télécommunications	Saint-Kitts-et-Nevis 3-4 mars 2004	Clovis Baptista
Réunion d'experts gouvernementaux sur les réseaux de surveillance et d'alerte – Atelier de cybersécurité	Ottawa, Canada 29-30 mars 2004	Clovis Baptista
I Forum international e-Panama	Ville de Panama, Panama 5-8 avril 2004	Clovis Baptista
UIT-D – Atelier “Questions actuelles relatives à l'application des lois, politiques et réglementations des télécommunications”	Rio de Janeiro, Brésil 19-20 avril 2004	Clovis Baptista
Conseil consultatif continental de l'Institut pour la connectivité dans les Amériques (ICA)	Ottawa, Canada 26-28 avril 2004	Clovis Baptista
XXXI <sup>e</sup> Cours de droit international de l'OEA	Rio de Janeiro, Brésil 16-17 août 2004	Clovis Baptista
Symposium sur la cybersécurité	Florianopolis, Brésil 4 octobre 2004	Clovis Baptista
UIT- Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2004	Florianopolis, Brésil 5-14 octobre 2004	Clovis Baptista

Il convient de signaler par ailleurs la participation d'États membres en qualité de représentants du CCP.II aux réunions préparatoires de la Conférence mondiale de radiocommunications (CMR-07).

## 6. INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DE PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES ACTIVITÉS DE LA CITEL

La CITEL a toujours encouragé parmi son personnel la participation pleine et égalitaire de la femme au processus de prise de décisions à tous les échelons, comme en témoigne un simple aperçu de la liste des membres de son bureau et du nombre des femmes qui occupent des postes de direction. En 2004, la CITEL a travaillé à plusieurs secteurs en y intégrant des initiatives en matière de genre, dont les principales sont les suivantes :

**Formation:** La coordination générale de développement des ressources humaines de la CITEL, qui définit le programme de formation dans les télécommunications pour répondre aux besoins des membres de la CITEL, accorde une importance particulière à la promotion de l'égalité entre les sexes dans la sélection des boursiers et le matériel pédagogique. En particulier, elle prépare actuellement une liste des cours disponibles dans la région, en indiquant ceux dont le matériel comportera un lien entre les télécommunications et la promotion de l'égalité entre les sexes, comme par exemple l'atelier sur le thème "Intégration de la perspective de parité hommes-femmes dans la politique de télécommunications", qui est disponible à l'adresse: [http://www.itu.int/ITU-D/gender/Training\\_Resources/index.html](http://www.itu.int/ITU-D/gender/Training_Resources/index.html) et qui a été préparé par l'Union internationale des télécommunications (UIT), accompagné notamment de modules sur les sujets les plus importants pour le secteur tels que la "gestion des changements stratégiques" et les "ressources humaines: un véritable agent de transformation".

**Activités de normalisation:** L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications qui a eu lieu à Florianopolis (Brésil) du 5 au 14 octobre 2004 a approuvé une résolution visant à encourager l'intégration de la perspective de parité hommes-femmes dans les activités du Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT--T) au cours des quatre prochaines années, en incitant les membres à contribuer à la réalisation des objectifs d'égalité entre les sexes au moyen de la participation de femmes et d'hommes compétents aux activités de ce secteur, ainsi qu'aux postes de direction.

**Activités de développement:** La CITEL a commencé à élaborer des propositions interaméricaines pour la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMTD) qui aura lieu en 2006 et dont l'objectif est d'examiner l'évolution des télécommunications mondiales et de définir des mesures pour leur développement équilibré. Dans le but de conforter les opinions au niveau régional, l'UIT tiendra une réunion régionale à Lima (Pérou) en août 2005, à laquelle il est prévu d'intégrer une séance sur les questions de genre. Cette séance portera essentiellement sur la planification des activités stratégiques visant à promouvoir l'accès des femmes à l'enseignement et à la formation aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Dans son plan de travail, la CITEL continuera de promouvoir une meilleure compréhension du lien qui existe entre les TIC et le genre pour sensibiliser davantage l'opinion à l'importance des politiques réglementaires des télécommunications qui prennent en compte les questions de genre.

## 7. RELATIONS DE COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX

La coopération entre la CITELE et les organismes internationaux et régionaux continue de se développer en vue d'améliorer l'efficacité, d'éviter les doubles emplois et de réduire le délai de règlement des conflits grâce à un examen rapide des diverses questions. Ces Accords de coopération ne sont pas une fin en soi, mais visent par la coopération avec d'autres organismes sur des thèmes d'intérêt commun, à susciter la synergie qui permettra d'accroître l'efficacité des parties. En général, ils prévoient la coordination et la coopération dans l'exécution d'activités que les deux parties ont incorporées dans leur programme de travail annuel, comme par exemple: l'organisation de séminaires sur des thèmes d'intérêt commun; la collaboration à des projets conjoints; les activités de formation et les publications communes. De même, selon ces accords, les parties auront accès aux documents et publications se rapportant à leurs programmes et activités. Grâce aux efforts conjugués de ses Comités consultatifs permanents, la CITELE est amplement reconnue par la communauté internationale comme en témoigne le nombre d'accords de coopération qui ont été signés.

Parmi les activités découlant de ces Accords, nous pouvons signaler pour 2004 la mise à jour du Livre bleu sur les politiques de télécommunications pour les Amériques.

Quant aux activités de préparation des conférences mondiales des radiocommunications de l'UIT, le processus de coordination avec l'APT et la CEPT est maintenu. L'année 2004 en particulier a été marquée par les préparatifs de l'Assemblée mondiale des télécommunications de l'UIT qui a eu lieu au Brésil en octobre 2004.

Les organismes avec lesquels la CITELE a signé un Accord de coopération figurent au tableau ci-dessous.

Organisme	Objectif	Date de signature /d'expiration
Association hispanoaméricaine des Centres de recherche et des entreprises de télécommunications (AHCJET) <sup>1</sup>	Promotion du développement des divers aspects techniques, gestionnels et formatifs concernant les télécommunications, par un accroissement maximal des possibilités dans les domaines de la recherche, des études et de la gestion des entreprises.	Signé le 15 novembre 1996
Association latinoaméricaine des télécommunications mobiles (ALACEL)  (ALACEL a fusionné avec AHCJET Mobiles en avril 2004) (Voir les Annexes 4 et 5)	Association sans but lucratif des entreprises de téléphonie mobile d'Amérique latine ayant pour objectifs: 1) représenter et défendre les intérêts généraux dans les activités et processus de ses entreprises affiliées dans le domaine de la téléphonie mobile en Amérique latine. 2) faire fonction d'organe de consultation et de collaboration avec les autorités régulatrices des gouvernements latinoaméricaines pour l'élaboration et l'exécution de politiques, programmes et instruments qui facilitent l'expansion des services de téléphonie. 3) maintenir et resserrer les relations entre les entreprises et les organismes ou associations liées aux télécommunications mobiles en vue de l'exécution de	Signé le 31 mai 2002/  Expiré le 13 mai 2004

0 <sup>1</sup> Voir l'Annexe 2 pour des activités spécifiques.

Organisme	Objectif	Date de signature /d'expiration
	toutes les activités nécessaires et appropriées à leur développement maximal.	
Association des entreprises de télécommunications de l'Accord sous-régional andin (ASETA)	Organisme international possédant une vaste expérience dans le domaine des télécommunications.	Signé le 14 décembre 2001
Alliance pour les solutions de télécommunications (ATIS) Comité T1 (États-Unis)	Fournir les normes nécessaires à la planification, la conception et l'exploitation des télécommunications mondiales de bout en bout et des services de télécommunications connexes.	Signé le 24 août 2001
<i>Télécommunications africaines</i>	Agence de l'Union africaine (UA) qui a été créée à la Quatrième session ordinaire de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union panafricaine des télécommunications (PATU) pour succéder à l'Union panafricaine des télécommunications. Elle a pour objectif de promouvoir le développement rapide de l'infocommunication en Afrique pour obtenir, le plus efficacement possible, l'accès et le service universel, en plus de la connectivité complète entre les pays.	Signé le 13 juin 2003
Action Caraïbes et Amérique latine (C/LAA) C/LAA s'appelait précédemment CCAA, mais le Secrétariat de la CITEEL n'a pas été notifié officiellement du changement ni des conséquences que cela peut entraîner pour l'Accord signé	Organisation privée indépendante pour la promotion du développement économique sous l'égide du secteur privé dans la région des Caraïbes et dans tout le Continent américain.	Signé le 16 août 2002
Groupe de développement des systèmes CDMA (CDG)	Consortium de sociétés qui se sont groupées pour jouer un rôle de premier plan dans l'adoption et l'évolution des systèmes CDMA dans le monde entier.	Signé le 21 octobre 2003
Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT)	Organisation indépendante qui coopère avec l'Union européenne et l'Association européenne de libre-échange ainsi que d'autres organisations interinstitutionnelles pertinentes, et des organisations liées aux courriels et communications électroniques	Signé le 21 mars 2002
Institut européen des normes de télécommunication (ETSI)	Activités de pré-normalisation et de normalisation dans des domaines communs aux télécommunications, à la technologie de l'information, à la radiodiffusion sonore et à la télévision et élabore des normes européennes dans le secteur des télécommunications.	Signé le 17 juillet 2001
3G Amériques	Promouvoir et faciliter le déploiement de GSM, GPRS, EDGE y UMTS (WCDMA) dans les Amériques	Signé le 31 août 2004
Forum mondial VSAT	Organisation sans but lucratif, indépendante, qui encourage le développement économique sous l'égide du secteur privé dans le monde, y compris les Amériques.	Signé le 1 <sup>er</sup> octobre 2003
Fédération astronautique internationale (IAF)	Organisation non gouvernementale et sans but lucratif dont l'objectif est de faire progresser la connaissance de l'espace et le développement et l'application des ressources spatiales au profit de l'humanité.	Signé le 25 août 2003
Organisation panaméricaine de la santé (OPS)	Agence publique de santé publique ayant 100 ans d'expérience concernant l'amélioration de la santé et du niveau de vie dans les Amériques. Reconnue au plan	Signé le 19 septembre 2003

Organisme	Objectif	Date de signature /d'expiration
	international comme faisant partie des Nations Unies, en tant que Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour les Amériques. L'Accord avec l'OPS porte expressément sur la collaboration à la préparation du Livre sur la télésanté.	
Association de l'industrie des télécommunications (TIA) (États-Unis)	Activités de pré-normalisation et de normalisation dans des domaines communs aux télécommunications par un processus fondé sur l'accord de toutes les parties intéressées. A été accréditée par l'Institut national américain des normes (ANSI) et a assuré la conformité de TIA avec les règles d'ANSI à des fins de transparence et d'équilibre. TIA a pour objectif de contribuer à une normalisation mondiale au niveau international et coopère très étroitement avec les organisations de normes d'Europe et d'Asie.	Signé le 20 août 2001
Commonwealth régional dans le domaine des communications ( <i>Federación de la Mancomunidad Regional en el Área de Comunicaciones</i> ) (RCC)	Créé par les administrations des communications des États figurant ci-après conformément à l'Accord portant création d'un Commonwealth régional dans le domaine des communications (17 décembre 1991) dans l'objectif de mener de vastes activités de coopération et des actions coordonnées entre les États dans le domaine des communications postales et les télécommunications. (République d'Azerbaïdjan, République d'Arménie, République de Bélarus, <u>Géorgie</u> , République du Kazakhstan, République <u>kirghize</u> , République de <u>Moldova</u> , Fédération de Russie, République du <u>Tadjikistan</u> , République de <u>Turquie</u> , Turkménistan, République d'Ouzbékistan, République d'Ukraine).	Signé le 14 août 2002
Union postale des Amériques, d'Espagne et du Portugal (UPAEP)	Organisme intergouvernemental ayant pour mission de coordonner la réglementation et l'orientation de l'activité postale en général entre ses pays membres, pour assurer la prestation du service universel dans des conditions d'égalité d'accès, comme moyen de garantir la qualité de la prestation et protéger les droits des clients.	Signé le 29 mai 2002
Union internationale des télécommunications	Organisation internationale du Système des Nations Unies dans laquelle les gouvernements et le secteur privé coordonnent les réseaux et services de télécommunications mondiales. Un Accord a été signé entre l'UIT et l'OEA, non la CITELE en particulier en 1969. En avril 2004, un Accord propre au programme de formation a été signé avec le Centre d'excellence de l'UIT. À titre de complément, un Accord spécifique tripartite a été signé entre la CITELE, l'UIT et les Centres régionaux de formation qui offrent des cours comportant plusieurs sujets dont les suivants: attributions de chaque organisme, nombre de bourses, droits d'auteur et évaluation de la qualité du matériel. Ces accords sont en vigueur en général jusqu'à la fin des cours correspondants.	Signé le 16 mai 1969  Signé en avril 2004

## 8. STADE D'EXÉCUTION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL

### 8.1 Convention de Lima

La Convention interaméricaine de service de radio amateur a été adoptée à Lima (Pérou) en 1987 lors de la Cinquième Conférence interaméricaine des télécommunications (CITEL/RES. 130 (V-87)) et amendée à la Première réunion extraordinaire de l'Assemblée de la CITEL en 1988 (CITEL/RES.141 (I/E-88)) pour permettre et faciliter la pleine participation des États membres de la CITEL. Cet instrument met à la disposition des citoyens d'un État membre les services radio amateur sur le territoire d'un autre État membre.

Cette convention est entrée en vigueur le 21 février 1990. Le Secrétariat général de l'OEA est le dépositaire de l'instrument original et des ratifications et adhésions.

Pays signataires	Date de la signature	RA/AC/AD	Date de dépôt de l'instrument
Argentine	14/08/87	RA 11/03/90	06/12/90
Bolivie	14/08/87		
Brésil	14/08/87		
Canada		AD 06/04/89	18/05/89
Chili	14/08/87		
Colombie	14/08/87		
Guatemala		AD 05/12/89	22/01/90
Haïti	14/08/87		
7. Mexique		AD 13/03/89	21/06/89
Paraguay	07/09/95	RA 24/05/95	15/09/95
Pérou	14/08/87		
Suriname	14/08/87		
États-Unis	14/08/87	AC 21/02/91	20/03/91
Uruguay	14/08/87		
Venezuela		AD 14/10/88	30/11/88

RA= ratification

AC= acceptation

AD= adhésion

Les signatures non assujetties à la ratification, à l'approbation ou à l'acceptation (en vertu de l'alinéa a de l'article 7 et de l'article 10 de la Convention, ces États sont parties à cet instrument) sont: l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, le Chili, Haïti, le Pérou et le Suriname.

Les signatures assujetties à la ratification, à l'approbation ou à l'acceptation (en vertu de l'alinéa b de l'article 7 de la Convention) sont: les États-Unis et l'Uruguay.

### 8.2 Convention interaméricaine sur un permis international d'opérateurs radio amateur (PIRA)

Cette Convention a été approuvée par la Deuxième réunion du Comité exécutif permanent de la CITEL en décembre 1994 (COM/CITEL RES.5 (II-94). Elle a été adoptée ultérieurement à Montrouis (Haïti) à l'occasion de la Vingt-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale (AG/RES. 1316 (XXV-O/95).

Cette Convention autorise le fonctionnement temporaire de stations de radio amateur dans un État membre par des détenteurs de permis PIRA délivrés par un autre État membre, sans autre formalité. Tout État membre peut délivrer à ses citoyens un permis d’opérer dans d’autres États membres. La Convention PIRA est entrée en vigueur le 23 février 1996. Le Secrétariat général de l’OEA est le dépositaire des instruments de ratification (RA), d’acceptation (AC) et d’adhésion (AD).

<b>Pays signataires</b>	<b>Date de la signature</b>	<b>RA/AC/AD</b>	<b>Date de dépôt de l’instrument</b>
Argentine		AD 29/01/97	03/03/97
Brésil	24/01/97	RA 19/08/99	28/09/99
Canada	27/09/95	AC 27/09/95	27/09/95
El Salvador	18/03/99		
Panama	09/04-02	RA 03/02/03	27/03/03
Pérou	15/09/95	RA 28/12/95	24/01/96
États-Unis	08/06/95		
Trinité-et-Tobago		AD 13/07/01	16/08/01
Uruguay	08/06/95		
Venezuela	05/02/95		

### **8.3 Protocole d’amendement à la Convention interaméricaine sur un permis international d’opérateurs radio amateur (PIRA)**

Dans sa résolution AG/RES. 1947 (XXXIII-O/03), la Trente-troisième Session ordinaire de l’Assemblée générale de l’OEA a adopté un Protocole relatif à la Convention sur le PIRA dans le but d’octroyer aux titulaires de permis d’opérateurs radio amateur des États membres de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT) qui ont mis en application la Recommandation “Permis CEPT d’opérateur radio amateur” (T/R 61-01), les mêmes droits et privilèges accordés aux titulaires du permis PIRA dans les États membres de la CITEL qui deviennent parties au Protocole, à condition que la CEPT octroie à tous les titulaires du permis PIRA les mêmes droits et privilèges dont jouissent les titulaires du permis CEPT d’opérateurs radio amateur dans les États membres de la CEPT qui ont mis en œuvre la Recommandation précitée.

Cette nouvelle procédure réduira la charge de travail des pays et, par conséquent, les coûts y afférents et revêtira une importance fondamentale, notamment dans les situations d’urgence. Ce protocole n’a pas encore reçu de signatures.

## **9. ACTIVITÉS DE FORMATION MENÉES SOUS L’ÉGIDE DE LA CITEL/OEA**

En raison de l’évolution des télécommunications, il est d’autant plus nécessaire de recycler le personnel de la région employé dans ce secteur au moyen de cours de formation sur les thèmes prioritaires. La CITEL a actuellement 15 Centres régionaux de formation répartis dans la région et travaille en étroite collaboration avec le Centre d’excellence de l’UIT pour les Amériques.

Les cours pour lesquels des candidats sont sélectionnés dans le cadre du programme de bourse ont été préparés en général à partir des résultats des enquêtes sur les besoins de la région. Il ressort des évaluations reçues des boursiers qu’en règle générale les cours correspondent à ce que ceux-ci, leurs administrations nationales et les institutions de formation hôtes en attendent. En



2004, conformément aux dispositions de la résolution COM/CITEL RES. 159 (XIII-03), la CITEL a parrainé 10 cours à distance et 5 cours présentiels comme il est décrit ci-dessous. Le cours à distance de Gestion du spectre, en particulier des services spatiaux, qui n'a pu avoir lieu en 2003 a été dispensé du 19 avril au 21 mai 2004 et à ce titre 33 bourses ont été accordées. Ayant été offert au moyen des ressources budgétaires de la CITEL de 2003, il ne figure pas sur le tableau ci-dessous.

Cours	Offert par	Date et lieu	Langue	Nombre des bourses accordées
1 Réseaux de télécommunications pour non techniciens	Commission technique des télécommunications d'Amérique centrale (COMTELCA)	Enseignement à distance (10 semaines) 2 2 août-8 octobre 2004	Espagnol seulement	23 bourses accordées au titre des frais d'inscription (EU\$200)
2 Interconnexion des réseaux (deuxième niveau)	Association des ingénieurs de Colombie (ACIEM)	Enseignement à distance (6 semaines) 30 août-8 octobre 2004	Espagnol et anglais	11 bourses accordées au titre des frais d'inscription (EU\$200)
3 Stratégies de négociation	Association des ingénieurs de Colombie (ACIEM)	Enseignement à distance (6 semaines) 11 octobre-19 novembre 2004	Espagnol et anglais	37 bourses accordées au titre des frais d'inscription (EU\$200)
4 Gestion intégrée de projets	Administration nationale des télécommunications d'Uruguay	Enseignement à distance (8 semaines)  18 octobre-10 décembre 2004	Espagnol et anglais	20 bourses accordées au titre des frais d'inscription (EU\$200)
5 Planification des réseaux mobiles	Faculté d'ingénierie et de technologie de l'Université catholique d'Uruguay	Enseignement à distance (8 semaines) 25 octobre-17 décembre 2004	Espagnol et anglais	11 bourses accordées au titre des frais d'inscription (EU\$200)
6 Analyse des prix et des coûts des services de télécommunications	Commission fédérale des télécommunications (COFETEL) du Mexique	Présentiel (3 jours)  Mexico, Mexique 22-24 novembre 2004	Espagnol seulement	5 bourses au titre du voyage
7 La ligne DSL en tant qu'appui aux services multimédias	Centre d'excellence de l'UIT	Enseignement à distance (7 semaines) 2 29 novembre 2004 - 28 janvier 2005 (les cours seront interrompus les semaines du 13 décembre 2004 au 14 janvier 2005)	Espagnol et anglais	24 bourses accordées au titre des frais d'inscription (EU\$200)
8 Signature numérique: utilisation, signification et importance	Centre d'excellence de l'UIT	Enseignement à distance (7 semaines) 2 29 novembre 2004 - 28 janvier 2005 (les cours seront interrompus les semaines du 13 décembre 2004 au 14 janvier 2005)	Espagnol et anglais	17 bourses accordées au titre des frais d'inscription (EU\$200)
9 Réglementation du secteur des	Institut national de recherche et de	Enseignement à distance (7 semaines)	Espagnol et anglais	28 bourses accordées au titre des frais

télécommunications	formation des télécommunications du Pérou (INICTEL)	2 28 mars-13 mai 2005		d'inscription (EU\$200)
--------------------	---	--------------------------	--	-------------------------

Par ailleurs, compte tenu des besoins prioritaires de formation des pays de la région, les cours figurant ci-dessous ont été sélectionnés par la CITELE pour être présentés au Programme 2004 de bourses de formation professionnelle de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD):

<b>Cours</b>	<b>Offert par</b>	<b>Date et siège</b>	<b>Langue</b>	<b>Nombre des bourses octroyées</b>
10 Nouvelles technologies de radiodiffusion	Organe de diffusion des Gouverneurs, Diffusion internationale États-Unis /La Voix de l'Amérique en collaboration avec l'Institut des ingénieurs électriques et électroniques (technologie de radiodiffusion) Sous les auspices de l'Institut de formation aux télécommunication des États-Unis (USTTI)	Présentiel (17 jours)  Washington, D.C., États-Unis 10-26 mai	Anglais seulement (cours réservé aux candidats des pays des Caraïbes)	5 bourses accordées au titre du voyage
11 Technologies de VoIP (Voix sur IP)	Centre d'excellence pour la Région Amériques de l'UIT par l'intermédiaire de ICE Costa Rica	Présentiel (5 jours)  San José, Costa Rica 12-16 juillet 2004	Espagnol seulement	23 bourses accordées au titre du voyage
12 Gestion stratégique et technologique des échanges électroniques	Centre d'excellence pour la région Amériques de l'UIT par l'intermédiaire de l'Administration nationale des télécommunications de l'Uruguay (ANTEL), Association des entreprises de télécommunications de la Région andine (ASETA) et l'Université Blaise Pascal (UBP)	Présentiel (3 jours)  Cartagena de Indias, Colombie 18-20 août 2004	Avec interprétation  Espagnol et anglais	21 bourses accordées au titre du voyage
13 Réseaux de la nouvelle génération	Centre d'excellence pour la région Amériques de l'UIT	Présentiel (5 jours)  San José, Costa Rica 27 septembre-1 <sup>er</sup> octobre 2004	Espagnol seulement	29 bourses accordées au titre du voyage
14 Coût et évaluation de projets de services du réseau appliqué à la prise de décisions	Faculté d'ingénierie et de technologie de l'Université catholique d'Uruguay	Enseignement à distance (7 semaines)  1 <sup>er</sup> novembre-17 décembre 2004	Espagnol seulement	17 bourses accordées au titre des frais d'inscription (EU\$200=EU\$100 (OEA)+EU\$100 (UCU UIT))
6 Analyse des prix et des coûts des services de télécommunications	Commission fédérale des télécommunications (COFETEL) du Mexique	Présentiel (3 jours)  Mexico, Mexique 22-24 novembre 2004	Espagnol seulement	10 bourses accordées au titre du voyage

L'état récapitulatif des bourses octroyées en 2004 figure ci-dessous selon l'ordre de classement figurant aux tableaux précédents. Les États membres qui n'ont pas présenté de candidats sont invités à assurer la plus grande diffusion possible des bourses pour que les bienfaits des cours puissent être à la portée de tous dans la région. De même, les États membres sont invités à simplifier les formalités concernant les demandes de bourse de la CITELE.

PAYS	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]	[9]	[10]	[11]	[12]	[13]	[14]	TOTAL
ANTIGUA-ET-BARBUDA				1	1							3			5
ARGENTINE	2			3		1			4		1				11
BAHAMAS															0
BARBADE		3	4							1		4			12
BELIZE															0
BOLIVIE			3			2	3		1		1				10
BRÉSIL															0
CANADA															0
CHILI	1		2			2	1		1		3		4		14
COLOMBIE	4					1	4	1	4		2		4	4	24
COSTA RICA		1	3	3		3			3			3		4	20
DOMINIQUE (COMMONWEALTH)										1					1
ÉQUATEUR			1	3					3		1	4	4	2	18
EL SALVADOR	1	1	1						1		1				5
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE															0
GRENADE															0
GUATEMALA	1	1						4				1		1	8
GUYANA															0
HAÏTI															0
HONDURAS	4		4	1	2	1	1		4						17
JAMAÏQUE		2					2			1					5
MEXIQUE			1				2	1			2				6
NICARAGUA			4	5		1	2	3			2		4	2	23
PANAMA			3		4		2	1			2	3	3		18
PARAGUAY	1		2						2		1				6
PÉROU	4			4	4	1	1	1			1		4	4	24
REPUBLIQUE DOMINICAINE	3						1		1				3		8
SAINT-KITTS-ET-NEVIS															0
SAINTE-LUCIE							1	1							2
SAINT-VINCENT-ET- GRENADINES															0
SURINAME		2	2					1		1					6
TRINITÉ-ET-TOBAGO												1			1
URUGUAY	1	1	3			2	4	4	4		3		1		23
VENEZUELA	1		4			1					3	2	2		13
NOMBRE TOTAL DES BOURSES ACCORDÉES	23	11	37	20	11	15	24	17	28	4	23	21	29	17	280
NOMBRE TOTAL DES PAYS	11	7	14	7	4	10	12	9	11	4	13	8	9	7	

## 10. BUDGET DE LA CITEL

### 10.1 Budget et exécution pour 2004

	Allocation initiale (Milliers de EU\$)	Allocation modifiée (Milliers de EUS\$)	Dépenses au 31/12/04
Voyages	20,6	10,7	6,3
Préparation de documents	9,8	2,1	1,7
Équipements et fournitures de bureau	9,9	13,2	9,7
Bâtiment et entretien	37,2	30,1	30,1
Traducteurs, interprètes, personnel de soutien	59,6	60,0	76,9
Autres	5,4	17,7	9,1
Total partiel	142,5	133,8	133,8
Personnel du Secrétariat exécutif	451,3	44,2	443,2
<b>TOTAL</b>	<b>593,8</b>	<b>577,0</b>	<b>577,0</b>

### 10.2 Budget pour 2005

Pour 2005, l'allocation prévue du Fonds ordinaire de l'OEA pour la CITEL s'élève à EU\$526.9.

	Allocation pour 2004 (Milliers de EU\$)	Allocation pour 2005 (Milliers de EU\$)	Pourcentage de variation entre les budgets 2004 et 2005
Dépenses de personnel	443,2	436,6	
Dépenses au titre des activités	133,8	90,3	
<b>TOTAL</b>	<b>577,0</b>	<b>526,9</b>	<b>-9,1%</b>

### 10.3 Bourses

Un montant budgétaire de EU\$46 700 a été alloué à la CITEL au titre des bourses en 2004. Ces fonds ont été utilisés de la manière indiquée ci-dessous. Il convient de noter que dans de nombreux cas le nombre des bourses qui ont été attribuées n'ont pu être accordées car un nombre insuffisant de demandes de bourses a été présenté. Ce phénomène a été observé en particulier pour les cours à distance en raison des nombreuses démarches qui doivent être accomplies et du niveau réellement peu élevé de la bourse. En ce qui concerne les cours à distance, on remarque que les intéressés préfèrent de plus en plus payer directement leurs frais d'inscription.

Le tableau ci-dessous fait le point du nombre des bourses attribuées et accordées selon les cours qui ont été sélectionnés dans le cadre de la formation professionnelle de l'OEA.

<b>COURS</b>	<b>Nombre de bourses attribuées</b>	<b>Coût par boursier</b>	<b>Nombre de bourses accordées</b>	<b>Coût total à la charge de la CITEL</b>
1 Réseaux de télécommunications pour non techniciens	23	200	23	4 600
2 Interconnexion des réseaux (deuxième niveau)	30	200	11	2 200
3 Stratégies de négociation	50	200	37	7 400
4 Gestion intégrée de projets	50	200	20	4 000
5 Planification des réseaux mobiles	30	200	11	2 200
6 Analyse des prix et des coûts des services de télécommunications	5	1000	5	4238.54
7 La ligne DSL en tant qu'appui aux services multimédia	50	200	24	4 800
8 Signature numérique: utilisation, signification et importance	50	200	17	3 400
9 Réglementation du secteur des télécommunications	50	200	27	5 400
	<b>310</b>		<b>175</b>	<b>38238.54</b>

<b>Cours sélectionnés dans le domaine de compétence de l'AICD</b>	<b>Nombre de bourses attribuées</b>	<b>Nombre de bourses accordées</b>
10 Nouvelles technologies pour la radiodiffusion	5	4
11 Technologies de VoIP (Voix sur IP)	25	23
12 Gestion stratégique et technologie des échanges électroniques	30	21
13 Réseaux de la nouvelle génération	30	29
14 Coût et évaluation de projets de services du réseau appliqué à la prise de décisions	140	17
6 Analyse des prix et des coûts des services de télécommunications	10	10
		<b>104</b>

#### **10.4 Fonds extérieurs**

Toute entité, organisation ou institution ayant un rapport avec l'industrie des télécommunications et dotée de la personnalité juridique, peut, avec l'approbation de l'État membre correspondant de la CITEL, devenir Membre associé d'un Comité consultatif permanent. Les demandes des entités qui souhaitent devenir membres d'un CCP sont acheminées par l'État membre accompagnées d'une indication de l'unité de contribution choisie. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la valeur de l'unité de contribution équivaut à EU\$2 500.

Au 31 décembre 2004, la CITEL a reçu de ses Membres associés un montant total de EU\$377 602, 00 réparti de la façon suivante

	<b>CCP.I</b>	<b>CCP.II</b>
<b>2004</b>	114 885,50	179 472,50
<b>2002 – 2003</b>	28 635,50	54 608,50
<b>TOTAL:</b>	<b>143 521,00</b>	<b>234 081,00</b>

Pour 2004, le montant total des contributions non encore versées s'élève à EU\$25 601,00.

	<b>CCP.I</b>	<b>CCP.II</b>
<b>2004</b>	7 763,50	17 837,50

La CITELE a 123 Membres associés. Le montant des arriérés de paiement au titre des contributions pour les années 2002 et 2003 s'élève à:

	<b>CCP.I</b>	<b>CCP.II</b>	<b>TOTAL</b>
<b>2002-2003</b>	4 000	15 309	19 309

Le tableau ci-dessous reprend en détail, au 31 décembre 2004, l'utilisation des fonds extérieurs par chaque CCP exprimée en dollars des États-Unis:

<b>COMITÉ</b>	<b>RECTTES</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>CCP.I</b>			
Report au 1/1/04	19 050,00		
Ajustement	8 740,00		
Recettes au 31/12/04	143 521,00		
Total partiel	171 311,00	148 903,00	22 408,00
<b>CCP.II</b>			
Report au 1/1/04	64 456,00		
Ajustement	6 548,00		
Recettes au 31/12/04	234 081,00		
Total partiel	305 085,00	202 025,00	103 060,00
<b>TOTAL</b>	<b>476 396,00</b>	<b>350 928,00</b>	<b>125 468,00</b>

## 11. CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CITEL POUR 2005

RÉUNION	DATE	SIÈGE
VI <sup>e</sup> Réunion du CCP.I	11-14 avril 2005	Tegucigalpa, Honduras
V <sup>e</sup> Réunion du CCP.II	26-29 avril 2005	Ville de Guatemala, Guatemala
XV <sup>e</sup> Réunion du Comité directeur permanent de la CITEL	1 <sup>er</sup> -3 juin 2005	Washington, DC, États-Unis
XV <sup>e</sup> Réunion du Groupe de travail préparatoire des Réunions du Conseil de l'UIT	Pendant la réunion du Comité de coordination	Washington, DC, États-Unis
VI <sup>e</sup> Réunion du Groupe de travail préparatoire des Conférences	Pendant la réunion du Comité de coordination	Washington, DC, États-Unis
XVI <sup>e</sup> Réunion du Groupe de travail préparatoire des Réunions du Conseil de l'UIT	12-22 juillet 2005	Genève, Suisse
VII <sup>e</sup> Réunion du CCP.I	20-23 septembre 2005	À déterminer
VI <sup>e</sup> Réunion du CCP II	25-28 octobre 2005	Costa Rica
XVI <sup>e</sup> Réunion du COM/CITEL	29 novembre-2 décembre 2005	Argentine
XVII <sup>e</sup> Réunion du Groupe de travail préparatoire des Réunions du Conseil de l'UIT	Pendant la réunion du COM/CITEL	Argentine
VII <sup>e</sup> Réunion du Groupe de travail préparatoire des Conférences	Pendant la réunion du COM/CITEL	Argentine



## **12. RÉOLUTIONS À PRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA**

On trouvera ci-dessous un projet de résolution que la CITELE souhaite présenter à la Session ordinaire de l'Assemblée générale de 2005.

### **PROJET DE RÉOLUTION AG/RES.WWW (XXXV-O/05) APPUI AUX ACTIVITÉS ET À LA PRÉPARATION DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE DE LA CITELE**

#### **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,**

**VU** la résolution **AG/RES. 2020 (XXXIV-O/04)** dans laquelle elle demande à la Commission interaméricaine des télécommunications (CITELE) de lui soumettre un rapport d'activité lors de sa trente-cinquième Session ordinaire,

#### **RECONNAISSANT:**

La fonction économique et sociale exercée par les télécommunications dans notre société;

La rapidité de l'évolution technologique, la nécessité d'adapter les systèmes de télécommunications au contexte politique et technique ainsi qu'aux besoins du marché, et l'importance des investissements qui en découlent;

L'importance pour l'Organisation de continuer à promouvoir avec enthousiasme et détermination l'accès de tous les citoyens aux télécommunications et aux technologies de l'information,

#### **AYANT PRÉSENT À L'ESPRIT:**

Que pendant la Troisième Réunion ordinaire de l'Assemblée de la CITELE, tenue à Washington, DC, (États-Unis) en août 2002, l'Administration du Costa Rica a été sélectionnée comme siège de la Quatrième Réunion ordinaire de l'Assemblée de la CITELE;

Que la tenue d'une réunion de ce niveau revêt une très grande importance pour le Continent américain afin de déterminer les priorités, les besoins et recommandations des autorités chargées des télécommunications des Amériques;et

#### **TENANT COMPTE DU FAIT :**

Que la CITELE est le forum interaméricain principal pour le dialogue sur les questions de télécommunications et qu'elle mène des travaux de la plus grande importance et efficacité, au titre du suivi des initiatives des Sommets des Amériques en matière de télécommunications, en exécutant des programmes et projets de grande utilité pour le développement des pays du Continent;

Qu'il est nécessaire d'encourager les États membres à participer activement et à un haut niveau à la formulation des politiques et à l'élaboration et à l'application des stratégies et plans prioritaires;

Que des progrès significatifs ont été accomplis dans la détermination des priorités dans le domaine des télécommunications dans la région,

**SOULIGNANT:**

Les activités de la CITELE en 2004 qui ont consisté à:

- a. Approuver diverses recommandations concernant l'harmonisation de normes adéquates, stables et viables pour garantir l'interopérabilité et l'adoption en temps opportun de technologies avancées, en particulier des normes relatives à la protection de l'infrastructure critique, aux questions de radiodiffusion, à l'harmonisation du spectre, à la problématique associée à la convergence des télécommunications et aux aspects économiques des télécommunications;
- b. Offrir plusieurs cours de formation professionnelle aux télécommunications avec du matériel préparé par des centres de formation agréés dans la région et avec la coordination du Centre d'excellence pour la Région Amériques de l'Union internationale des télécommunications (UIT);
- c. Présenter une vision harmonisée dans la région, au moyen de la formulation de propositions interaméricaines à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications qui a eu lieu en 2004. Par ailleurs, la CITELE a poursuivi les travaux préparatoires de la Conférence mondiale de développement des télécommunications et de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, qui auront toutes deux lieu en 2006, ainsi que de la Conférence mondiale de radiocommunications et de la Conférence des télécommunications internationales qui auront lieu en 2007;
- d. Organiser divers séminaires et ateliers sur des thèmes prioritaires pour les pays, tels que les Réseaux de la prochaine génération, la sécurité cybernétique, les aspects économiques des télécommunications et les télécommunications sur le protocole IP; et
- e. Poursuivre et élargir la coopération entre tous les États membres et avec les organisations régionales correspondantes.

**DÉCIDE:**

1. De prendre note avec satisfaction de l'état d'avancement des travaux préparatoires de la Quatrième Assemblée de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITELE) prévue au premier trimestre de 2006 à San José de Costa Rica.
2. De demander au Secrétaire général de proposer ses bons offices aux gouvernements des États membres pour assurer la participation de leurs plus hautes autorités chargées des télécommunications, afin de garantir le succès de la Quatrième Réunion ordinaire de l'Assemblée de la CITELE
3. De recommander à la Commission des questions administratives et budgétaires du Conseil permanent de trouver dans le cadre des crédits budgétaires existants les ressources nécessaires à la tenue de la rencontre susindiquée.

4. De rendre hommage à la CITELE pour les résultats importants qu'elle a obtenus dans l'impulsion donnée au développement des télécommunications dans la région et, en particulier, dans l'exécution des mandats émanés des Sommets des Amériques.

5. De charger la CITELE de continuer à évaluer les mécanismes visant à encourager la participation active de tous les États membres à ses activités et en particulier à la préparation de propositions interaméricaines, de positions et de points de vue coordonnés pour les prochaines rencontres importantes qui auront lieu au niveau international.

6. D'encourager les États membres à continuer de mettre en oeuvre les engagements des Sommets des Amériques dans le domaine des télécommunications, ainsi que de promouvoir et de diffuser l'application des recommandations de la CITELE au sein de leurs administrations respectives.

7. De demander à la CITELE de présenter un rapport de suivi à l'Assemblée générale pendant sa trente-sixième Session ordinaire.

## ANNEXES

A. Membres associés.

B. Titres des résolutions, recommandations et décisions approuvées en 2004.

### ANNEXE A

#### MEMBRES ASSOCIÉS

#### CCP-I / NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (Au 31 décembre 2004)

N°	Pays	Nom de l'entreprise	Nombre d'unités
1	Argentine	COMPAÑIA ERICSSON S.A.C.I.	1,0
2	Argentine	GAUSS S.A.	1,0
3	Argentine	MOVICOM BELLSOUTH	1,0
4	Argentine	TELECOM PERSONAL S.A.	1,0
5	Argentine	TELEFONICA ARGENTINA	1,0
6	Argentine	GLOBAL CROSSING LTD.	1,0
7	Brésil	ERICSSON TELECOMUNICACOES S.A.	1,0
8	Brésil	SIEMENS LTDA. EMPRESA BRASILEIRA DE TELECOMUNICACOES	1,0
9	Brésil	(EMBRATEL)	1,0
10	Brésil	NOKIA DO BRASIL LTDA.	1,0
11	Brésil	QUALCOMM SERVIÇOS DE TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1,0
12	Brésil	SCHMID TELECOM BRASIL	1,0
13	Brésil	NEXTEL TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1,0
14	Canada	NORTEL NETWORKS	1,0
15	Chili	ENTEL PCS TELECOMUNICACIONES S.A.	1,0

16	Colombie	ASOCIACION DE LA INDUSTRIA CELULAR DE COLOMBIA (ASOCEL)	1,0
17	Colombie	CELUMOVIL S.A. EMPRESA DE TELECOMUNICACIONES DE BOGOTA S.A.	1,0
18	Colombie	E.S.P.	1,0
19	Colombie	COLOMBIA TELECOMUNICACIONES S.A. ESP	1,0
20	Colombie	ERICSSON DE COLOMBIA S.A.	1,0
21	Équateur	PACIFICTEL S.A.	1,0
22	Guatemala	TELECOMUNICACIONES DE GUATEMALA, TELGUA	1,0
23	Mexique	ERICSSON TELECOM S.A. DE C.V.	1,5
24	Mexique	LUCENT TECHNOLOGIES DE MEXICO, S.A. DE C.V. (*)	1,0
25	Mexique	QUALCOMM WIRELESS SERVICES MEXICO S.A. DE C.V. EMPRESA NICARAGUENSE DE TELECOMUNICACIONES –	1,0
26	Nicaragua	ENITEL	1,0
27	Panama	CABLE & WIRELESS DE PANAMA S.A. COMPAÑIA PARAGUAYA DE COMUNICACIONES S.A.	1,0
28	Paraguay	(COPACO S.A.)	1,0
29	Pérou Rép.	TELEFONICA DEL PERU S.A.	1,0
30	Dominicaine Rép.	VERIZON DOMINICANA ALL AMERICA CABLES & RADIO, INC. / CENTENNIAL	1,0
31	Dominicaine	DOCMINICANA	1,0
32	États-Unis	VERIZON COMMUNICTIONS	1,0
33	États-Unis	NORTEL NETWORKS CORPORATION	1,0
34	États-Unis	BELLSOUTH CORPORATION	1,0
35	États-Unis	ATIS (précédemment COMITÉ T-1)	1,0
36	États-Unis	LUCENT TECHNOLOGIES	1,0
37	États-Unis	NOKIA, INC.	1,0
38	États-Unis	TELECOMMUNICATIONS INDUSTRY ASSOCIATION (TIA)	1,0
39	États-Unis	CISCO SYSTEMS INC.	1,0
40	États-Unis	QUALCOMM, INC.	1,0
41	États-Unis	BELLSOUTH INTERNATIONAL	1,0
42	États-Unis	INTELSAT GLOBAL SERVICES CORPORATION	1,0
43	États-Unis	3G AMERICAS COMPAÑIA ANONIMA NACIONAL DE TELEFONOS	1,0
44	Venezuela	(CANTV)	1,0
45	Venezuela	TELCEL C.A.	1,0
46	Venezuela	ALCATEL DE VENEZUELA C.A.	1,0
<b>Unités, total</b>			<b>46,5</b>

**CCP-II / RADIOCOMMUNICATIONS, Y COMPRIS LA  
RADIODIFUSION  
(Au 31 décembre 2004)**

<b>N°</b>	<b>Pays</b>	<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Nombre d'unités</b>
1	Argentine	COMPAÑIA ERICSSON S.A.C.I.	1,0
2	Argentine	MOVICOM BELLSOUTH	1,0
3	Argentine	TELECOM PERSONAL S.A.	1,0
4	Argentine	TELEFONICA ARGENTINA	1,0
5	Argentine	GLOBAL CROSSING LTD.	1,0
6	Argentine	HUAWEI TECHNOLOGIES CO., LTD	1,0
7	Brésil	MARCONI COMMUNICATIONS TELEMULTI LTDA.	1,0
8	Brésil	ERICSSON TELECOMUNICAÇÕES S.A. LUCENT TECHNOLOGIES NETWORK SYSTEMS DO BRASIL LTDA.	1,0
9	Brésil		3,0
10	Brésil	MOTOROLA DO BRASIL	1,0
11	Brésil	QUALCOMM SERVIÇOS DE TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1,0
12	Brésil	SIEMENS LTDA. EMPRESA BRASILEIRA DE TELECOMUNICAÇÕES (EMBRATEL)	1,0
13	Brésil		1,0
14	Brésil	NOKIA DO BRASIL LTDA.	1,0
15	Brésil	LORAL SKYNET DO BRASIL	1,0
16	Brésil	STAR ONE	1,0
17	Brésil	HISPAMAR LTDA.	1,0
18	Brésil	NEXTEL TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1,0
19	Brésil	HUAWEI DO BRASIL TELECOMUNICAÇÕES	1,0
20	Canada	NORTEL NETWORKS	1,0
21	Canada	SPECTROCAN CANADA	1,0
22	Canada	TELESAT CANADA	1,0
23	Chili	ENTEL PCS TELECOMUNICACIONES S.A.	1,0
24	Chili	SMARTCOM PCS ASOCIACION DE LA INDUSTRIA CELULAR DE COLOMBIA (ASOCEL) (*)	1,0
25	Colombie		1,0
26	Colombie	CELUMOVIL S.A. EMPRESA DE TELECOMUNICACIONES DE BOGOTA S.A. E.S.P.	1,0
27	Colombie		1,0
28	Colombie	ERICSSON DE COLOMBIA S.A.	1,0
29	Colombie	COLOMBIE TELECOMUNICACIONES S.A. ESP	1,0
30	Équateur	OTECEL/BELLSOUTH (*) ORG. DE ACOCIADOS. Y EMP. DE TV PAGADAS DE IBEROAMERICA (TEPAL)	1,0
31	Équateur		1,0
32	Guatemala	TELECOMUNICACIONES DE GUATEMALA - TELGUA	1,0
33	Mexique	ALCATEL MEXICO S.A. DE C.V.	2,0
34	Mexique	SATELITES MEXICANOS S.A. DE C.V., SATMEX	1,0

35	Mexique	ERICSSON TELECOM S.A. DE C.V.	1,5
36	Mexique	LUCENT TECHNOLOGIES DE MEXICO, S.A. DE C.V. (*)	1,0
37	Mexique	MOTOROLA DE MEXICO S.A. DE C.V.	1,0
38	Mexique	PEGASO PCS, S.A. DE C.V.	1,0
39	Mexique	QUALCOMM WIRELESS SERVICES MEXICO S.A. DE C.V.	1,0
40	Mexique	COMUNICACIONES NEXTEL DE MEXICO, S.A. DE C.V. COMPAÑIA PARAGUAYA DE COMUNICACIONES S.A.	1,0
41	Paraguay	(COPACO S.A.)	1,0
42	Pérou	TELEFONICA DEL PERU S.A.	1,0
43	Pérou	HUAWEI DEL PERU S.A.C.	1,0
44	Dominicaine	ORANGE DOMINICANA	1,0
45	États-Unis	MOTOROLA INC.	1,0
46	États-Unis	NORTEL NETWORKS CORPORATION	1,0
47	États-Unis	BELLSOUTH CORPORATION	1,0
48	États-Unis	HUGHES NETWORK SYSTEMS, INC.	1,0
49	États-Unis	IRIDIUM SATELLITE LLC	1,0
50	États-Unis	LOCKHEED-MARTIN CORP.	1,0
51	États-Unis	LORAL SKYNET (LORA)	1,0
52	États-Unis	LUCENT TECHNOLOGIES	1,0
53	États-Unis	NOKIA, INC.	1,0
54	États-Unis	PANAMSAT CORPORATION	1,0
55	États-Unis	QUALCOMM. INC.	1,0
56	États-Unis	TELECOMMUNICATIONS INDUSTRY ASSOCIATION (TIA)	1,0
57	États-Unis	ARRAYCOMM, INC.	1,0
58	États-Unis	CDMA DEVELOPMENT GROUP	1,0
59	États-Unis	ITT INDUSTRIES	1,0
60	États-Unis	THE BOEING COMPANY	1,0
61	États-Unis	NEW SKIES NETWORKS, INC.	1,0
62	États-Unis	INTELSAT GLOBAL SERVICE CORPORATION	1,0
63	États-Unis	3G AMERICAS	1,0
64	États-Unis	AGERE SYSTEMS	1,0
65	États-Unis	ZENITH ELECTRONICS CORPORATION	1,0
66	États-Unis	ADVANCED TELEVISION SYSTEMS COMMITTEE (ATSC- FORUM)	1,0
67	États-Unis	VERIZON COMMUNICATIONS	1,0
68	États-Unis	TERABEAM CORPORATION	1,0
69	États-Unis	CYPCA TELECOM, INC.	1,0
70	États-Unis	GSM LATIN AMERICA ASSOCIATION	1,0
71	États-Unis	CBS BROADCASTING, INC. COMPAÑIA ANONIMA NACIONAL DE TELEFONOS	1,0
72	Venezuela	(CANTV)	1,0
73	Venezuela	TELECOMUNICACIONES IMPSAT S.A.	1,0
74	Venezuela	MOTOROLA DE VENEZUELA S.A.	1,0
75	Venezuela	TELCEL C.A.	1,0
76	Venezuela	ALCATEL DE VENEZUELA C.A.	1,0
77	Venezuela	TE.SA.M DE VENEZUELA C.A.	1,0
<b>Unités, total</b>			<b>80,5</b>

## ANNEXE B

### TITRES DES RÉOLUTIONS, RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS APPROUVÉES EN 2004

(Au 31 décembre 2004)

#### B.1

#### COMITÉ DIRECTEUR PERMANENT DE LA CITEL

##### RÉSOLUTIONS

COM/CITEL RES. 173 (XIV-04)	SUIVI DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE LA GESTION DE L'INTERNET DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE LA DEUXIÈME PHASE DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION
COM/CITEL RES. 174 (XIV-04)	APPROBATION DES CENTRES DE FORMATION COMME CENTRES RÉGIONAUX DE FORMATION DE LA CITEL
COM/CITEL RES. 175 (XIV-04)	APPROBATION DU PROGRAMME DES COURS DEVANT ÊTRE OFFERTS PAR LA CITEL EN 2005
COM/CITEL RES. 176 (XIV-04)	PROCÉDURES D'APPROBATION DE L'UIT-T
COM/CITEL RES. 177 (XIV-04)	CRÉATION D'UN SITE DE FACILITATION DU DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS LES RÉGIONS AUTOCHTONES D'AMÉRIQUE
COM/CITEL RES. 178 (XIV-04)	COTISATION DES MEMBRES ASSOCIÉS AU TITRE DE LEUR AFFILIATION
COM/CITEL RES. 179 (XIV-04)	RÉUNION RÉGIONALE PRÉPARATOIRE DE LA CMDT-06
COM/CITEL RES. 180 (XIV-04)	ÉLARGISSEMENT DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION DES INITIATIVES CONCERNANT LA CONNECTIVITÉ
COM/CITEL RES. 181 (XIV-04)	IMPACT FINANCIER DE LA RESTRUCTURATION DE L'OEA AU SEIN DE LA CITEL
COM/CITEL RES. 182 (XIV-04)	APPROBATION DU PLAN DES OPÉRATIONS POUR 2005
COM/CITEL RES. 183 (XIV-04)	AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE LA CITEL
COM/CITEL RES. 184 (XIV-04)	CRÉATION D'UN GROUPE <i>AD HOC</i> SUR LA PORTÉE DE LA PARTICIPATION DES DIFFÉRENTS MEMBRES DES ÉTATS DE LA CITEL
COM/CITEL RES. 185 (XIV-04)	CRÉATION D'UN GROUPE <i>AD HOC</i> CHARGÉ DE LA PRÉPARATION DE LA SECTION SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS LE PLAN D'ACTION POUR LE QUATRIÈME SOMMET DES AMÉRIQUES
COM/CITEL RES. 186 (XIV-04)	PROJET DE CALENDRIER, LIEU ET DATE DE LA XV <sup>e</sup> RÉUNION DU COM/CITEL
COM/CITEL RES. 187 (XIV-04)	PROJET DE CALENDRIER ET STRUCTURE DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE DE LA CITEL

##### RECOMMANDATIONS

Aucune recommandation n'a été approuvée pendant cette période.

## DÉCISIONS

COM/CITEL DEC. 41 (XIV-04) Sans titre  
COM/CITEL DEC. 42 (XIV-04) Sans titre

## B.2

## COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT I

## RÉSOLUTIONS

CCP.I/RES. 44 (IV-04) SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS MULTIMÉDIAS PAR  
PAQUETS

CCP.I/RES. 45 (IV-04) DOCUMENT CONCERNANT L'HARMONISATION DES NORMES  
POUR LA RECOMMANDATION X.805 DE L'UIT-T:  
"ARCHITECTURE DE SÉCURITÉ POUR LES SYSTÈMES DE  
COMMUNICATIONS DE BOUT EN BOUT"

CCP.I/RES. 46 (IV-04) ARCHITECTURE DE SÉCURITÉ POUR LE PROTOCOLE  
INTERNET

CCP.I/RES.47 (IV-04) ÉTUDES DES ASPECTS ÉCONOMIQUES ET DES  
CARACTÉRISTIQUES DE LA TÉLÉPHONIE IP

CCP.I/RES. 48 (IV-04) CALENDRIER, DATE ET SIÈGE DE LA V<sup>e</sup> RÉUNION DU CCP. I

CCP.I/RES. 49 (IV-04) SÉCURITÉ CYBERNÉTIQUE

CCP.I/RES. 50 (IV-04) PRÉPARATION DE LA CITEL POUR L'ASSEMBLÉE MONDIALE  
DE NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCP.I/RES. 51 (IV-04) QUESTIONNAIRE SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
INTERNATIONALES

CCP. I /RES. 52 (IV-04) INDICATEURS D'EXÉCUTION DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA  
CITEL

CCP.I/RES. 53 (IV-04) SITUATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DES PEUPLES  
AUTOCHTONES EN AMÉRIQUE

CCP.I/RES. 54 (IV-04) QUESTIONNAIRE SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT,  
L'UTILISATION ET LA PROMOTION DES TECHNOLOGIES  
SPATIALES

CCP.I/RES. 55 (V-04) DOCUMENT CONCERNANT L'HARMONISATION DES NORMES  
POUR LA RECOMMANDATION Q.1912.5  
"INTERFONCTIONNEMENT ENTRE LE PROTOCOLE  
D'INITIATION DE SESSION (SIP) ET LE PROTOCOLE DE  
COMMANDE D'APPEL INDEPENDANTE DU SUPPORT OU LE  
SOUS-SYSTÈME UTILISATEUR DU RNIS"

CCP.I/RES. 56 (V-04) NOMS DE DOMAINE D'INTERNET ET DIRECTIVES IP

CCP.I/RES. 57 (V-04) DIRECTIVES POUR LES STRATÉGIES DE MIGRATION VERS  
LES RÉSEAUX ET SERVICES AVANCÉS

CCP.I/RES. 58 (V-04) QUESTIONNAIRE SUR LA STRUCTURE DES COÛTS DES  
SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCP.I/RES. 59 (V-04) APPROBATION DE L'ÉTUDE DES CARACTÉRISTIQUE DE LA  
VoIP

CCP.I/RES. 60 (V-04) APPROBATION DE L'ÉTUDE MÉTHODOLOGIQUE SUR LE  
COÛT DU CAPITAL POUR LE SECTEUR DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS LA RÉGION



CCP.I/RES.61 (V-04)	PRÉSENTATION DE PROPOSITIONS INTERAMÉRICAINES A L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (AMNT-2004)
CCP.I/RES. 62 (V-04)	MISE À JOUR DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ CYBERNÉTIQUE AU SEIN DE LA CITEL
CCP.I/RES. 63 (V-04)	RAPPORT SUR LES NOMS DE DOMAINE ET DIRECTIVES IP
CCP.I/RES. 64 (V-04)	PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE MONDIALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES (CMTI)
CCP.I/RES. 65 (V-04)	CALENDRIER, LIEU ET DATE DE LA VI <sup>e</sup> RÉUNION DU CCP. I
CCP.I/RES. 66 (V-04)	MANDAT ET PLAN DE TRAVAIL DES GROUPES DE TRAVAIL DU CCP.I

## RECOMMANDATIONS

Aucune recommandation n'a été approuvée pendant cette période.

## DÉCISIONS

CCP.I/DEC. 11 (IV-04)	Sans titre
CCP.I/DEC. 12 (IV-04)	Sans titre
CCP.I/DEC. 13 (IV-04)	Sans titre
CCP.I/DEC. 14 (IV-04)	Sans titre
CCP.I/DEC.15 (IV-04)	Sans titre
CCP.I/DEC.16 (IV-04)	Sans titre
CCP.I/DEC.17 (V-04)	Sans titre
CCP.I/DEC.18 (V-04)	Sans titre
CCP.I/DEC.19 (V-04)	Sans titre
CCP.I/DEC.20 (V-04)	Sans titre
CCP.I/DEC.21 (V-04)	Sans titre
CCP.I/DEC.22 (V-04)	Sans titre
CCP.I/DEC.23 (V-04)	Sans titre

## B.4 COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT II

### RÉSOLUTIONS

CCP.II/RES. 14 (III-04)	APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L' ACCORD RÉGIONAL RELATIF AUX FRÉQUENCES MOYENNES DU SERVICE DE RADIODIFFUSION DANS LA RÉGION 2
CCP.II/RES. 15 (III-04)	UTILITÉ ET BIEN-FONDÉ DE L'ÉLABORATION ET DE L'EXÉCUTION D'UN PLAN D'ACTION QUI FAVORISE LE FOCTIONNEMENT DE LA RADIODIFFUSION DE LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE DANS LES AMÉRIQUES
CCP.II/RES. 16 (III-04)	CALENDRIER, LIEU ET DATE DE LA IV <sup>e</sup> RÉUNION
CCP.II/RES. 17 (III-04)	NOMINATION D'UN RAPPORTEUR SUR LES ASPECTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES DES EFFETS DES RADIATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES NON IONISANTES
CCP.II/RES. 18 (III-04)	GUIDE POUR LE FOCTIONNEMENT DE LA RADIODIFFUSION DE LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE (TNT)
CCP.II/RES. 19 (III-04)	ACTIVITÉS DU GROUPE SPÉCIAL CHARGÉ DE LA

CCP.II/RES. 20 (III-04)  
CCP.II/RES. 21 (III-04)

COORDINATION DES ACTIVITÉS RÉSULTANT DE L'ÉTUDE PROPOSÉE PAR LA AHCIET SUR LES TECHNOLOGIES SANS FIL D'ACCÈS À L'INTERNET DANS LES AMÉRIQUES CALENDRIER, LIEU ET DATE DE LA V<sup>e</sup> RÉUNION NOMINATION D'UN RAPPORTEUR SUR LES ASPECTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES DES EFFETS DES RADIATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES NON IONISANTES

## RECOMMANDATIONS

CCP.II/REC. 7 (III-04) DISPOSITIONS RELATIVES À L'ATTRIBUTION DES BANDES DE FRÉQUENCE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA COMPOSANTE TERRIENNE DES COMMUNICATIONS MOBILES INTERNATIONALES 2000 (IMT-2000) DANS LES BANDES 2500 – 2690 MHz

CCP.II/REC. 8 (IV-04) DISPOSITIONS RELATIVES À L'ATTRIBUTION DES BANDES DE FRÉQUENCE POUR LES IMT 2000 DANS LES BANDES 806 - 960 MHz, 1710 - 2025 MHz, 2110 - 2200 MHz ET 2500 - 2690 MHz

## DÉCISIONS

CCP.II/DEC. 10 (III-04)	Sans titre
CCP.II/DEC. 11 (III-04)	Sans titre
CCP.II/DEC. 12 (III-04)	Sans titre
CCP.II/DEC. 13 (III-04)	Sans titre
CCP.II/DEC. 14 (III-04)	Sans titre
CCP.II/DEC. 15 (III-04)	Sans titre
CCP.II/DEC. 16 (III-04)	Sans titre
CCP.II/DEC. 17 (III-04)	Sans titre
CCP.II/DEC. 18 (III-04)	Sans titre
CCP.II/DEC. 19 (III-04)	Sans titre
CCP.II/DEC. 20 (III-04)	Sans titre
CCP.II/DEC. 21 (IV-04)	Sans titre
CCP.II/DEC. 22 (IV-04)	Sans titre
CCP.II/DEC. 23 (IV-04)	Sans titre
CCP.II/DEC. 24 (IV-04)	Sans titre
CCP.II/DEC. 25 (IV-04)	Sans titre
CCP.II/DEC. 26 (IV-04)	Sans titre